

# Plan d'économies : la méthode à la hussarde du gouvernement sous le feu des critiques

**Le gouvernement a opté pour des décrets plutôt qu'une loi de finances rectificative pour faire passer ses 10 milliards d'économies. Les experts et les députés de l'opposition critiquent une voie qui nourrit une certaine opacité et cantonne le Parlement à la marge.**

**Renaud Honoré**

Un journal de « 20 heures » peut-il remplacer un débat à l'Assemblée nationale ? Les téléspectateurs de TFI dimanche ont eu la primeur du plan d'économies de 10 milliards d'euros de Bruno Le Maire pour rétablir les comptes publics en 2024.

Il faut espérer pour les députés qu'ils étaient devant leur écran ce soir-là. Car il n'est pas certain qu'ils pourront en apprendre beaucoup plus du ministre de l'Économie sur ce sujet dans les semaines à venir.

## « Un gage d'efficacité »

En optant pour des décrets plutôt que pour un projet de loi de finances rectificative (PLFR) en bonne et due forme, le gouvernement a en effet choisi une méthode à la hussarde pour faire passer son plan d'économies. « *Un gage d'efficacité et de rapidité* », plaide-t-on à Bercy. Une assertion qui fait hoqueter les députés de l'opposition comme certains experts.

« *Une telle procédure pour des montants si importants, ce n'est quand même pas terrible, aussi bien politiquement que d'un point de vue de gestion budgétaire* », estime François Ecalte, ancien magistrat à la Cour des comptes et fondateur du site spécialisé en finances publiques Fipeco.

Le débat avait agité l'exécutif. Assez peu désireux de recourir à un nouveau 49.3 – il y en a déjà eu 23 sur les textes budgétaires depuis le début de la mandature – avant les élections européennes, Emmanuel Macron a tranché pour ce scénario du décret, auquel a dû se rallier Bruno Le Maire.

## Bercy dans les clous

« *Le contexte politique ne nous laisse pas d'autres choix, aucun parti d'opposition n'est assez responsable pour voter des mesures d'économies. C'était la seule voie pour agir de façon efficace* », défend Jean-René Cazeneuve, rapporteur général Renaissance du Budget à l'Assemblée.

Juridiquement, le gouvernement est dans les clous. La loi organique lui donne le droit d'annuler par décret jusqu'à 1,5 % des dépenses de l'État. Bercy a tendu au maximum l'élastique, en incluant dans ces dépenses celles de certains comptes spéciaux, comme la jurisprudence le lui permet. Tout cela aboutit à la suppression de 10 milliards de crédits, « *un montant jamais vu pour une telle opération* »,

d'après François Ecalte. Si l'exécutif respecte la loi à la lettre, en respecte-t-il aussi l'esprit ? En passant par un décret, Bercy s'évite les foudres du Haut Conseil des finances publiques (HCFP), qui aurait pu juger la nouvelle prévision de croissance encore trop optimiste, comme plusieurs économistes. Le HCFP n'est en effet sollicité que lors de textes budgétaires en bonne et due forme et ne peut s'autosaisir. « *En termes de transparence, cela pose problème* », regrette un expert du dossier.

## « Dénier de démocratie »

Le choix de recourir à de telles coupes, à peine deux mois après le vote du budget 2024, pose aussi question. « *Dès l'automne, les prévisions de croissance du gouvernement étaient jugées trop optimistes par tous les experts. Les ministres ont beau nous expliquer que les choses se sont aggravées, je crois surtout que le projet de loi de finances qui nous avait été présenté à l'époque était insincère* », attaque Eric Coquerel. Pour le président LFI de la commission des Finances, « *la décision de faire passer des modifications d'une telle ampleur par voie réglementaire est un déni de démocratie* ».

Alors que tous les députés – de la majorité comme de l'opposition – étaient ressortis déprimés de l'examen parlementaire chaotique du budget pour 2024, ce choix du gouvernement ne devrait pas renfor-

cer sa popularité dans les travées de l'hémicycle.

« *A l'automne, l'exécutif ne nous avait même pas laissé le temps de parler du volet recettes avant de dégainer le 49.3. Avec ces décrets, il s'enferme dans une méthode du mépris du Parlement, alors que les ministres passent leur temps à affirmer qu'ils veulent tendre la main aux oppositions* », tacle la députée LR Véronique Louwagie.

---

**En passant par un décret, Bercy s'évite les foudres du Haut Conseil des finances publiques, qui aurait pu juger la nouvelle prévision de croissance encore trop optimiste.**

---

« *Le Parlement n'a de toute façon pas les moyens d'exercer un contrôle sur les finances publiques, le gouvernement ne fait rien pour aider* », déplore Jean-Philippe Tanguy du RN. Eric Coquerel a en tout cas demandé à Bruno Le Maire de venir à une audition devant la commission des Finances, demande soutenue par Jean-René Cazeneuve. « *Nous sommes toujours à l'écoute des députés* », explique-t-on à Bercy, qui n'a pas encore donné de réponse formelle. ■